
EPREUVE ECRITE DE LATIN – LANGUE ETRANGERE 2

ENS : PARIS – CACHAN

Durée : 2 heures *Coefficients* : PARIS 3 – CACHAN 2

MEMBRE DE JURY : C. APICELLA

Le texte proposé cette année était extrait de l'*Institution oratoire* de Quintilien, auteur peut-être moins familier aux candidats que Cicéron ou César, mais dont la prose, éminemment classique, ne présente rien qui puisse dérouter. L'*Institution oratoire*, rédigée au premier siècle de notre ère, se présente comme un traité de rhétorique regroupant nombre de conseils pratiques à l'usage des jeunes gens qui se destinent à l'éloquence, et permet parallèlement d'appréhender les conceptions pédagogiques de son auteur. Le passage à traduire consistait ainsi en une condamnation très ferme de la violence et des brimades envers les élèves, bien que ces pratiques aient été communément admises à l'époque. Quintilien explique en effet qu'elles sont indignes et inutiles, voire produisent exactement l'inverse du résultat escompté en dégoûtant les élèves et en les détournant de l'étude.

Le texte ne présentait pas de difficultés majeures de compréhension, mais il était relativement technique et exigeait une attention minutieuse à la grammaire. Or, à l'exception de quelques bonnes et très bonnes copies, dont une d'un niveau très au-dessus de la moyenne, force est de constater qu'un trop grand nombre de candidats ignore des tournures aussi simples que le datif de possession (*si cui tam est mens inliberalis*), l'expression *opus est* suivie de l'ablatif pour exprimer « il est besoin de » (*ne opus erit quidem hac castigatione*), l'emploi impersonnel de *videtur*, ou l'adjectif verbal à valeur d'obligation (*maiora discenda sunt*). *Velim*, subjonctif présent de *uolo*, n'a souvent même pas été reconnu, et l'adjectif neutre *seruile* a été confondu à plusieurs reprises avec un adverbe issu de *serus*, ce qui était absolument impossible et rendait en outre le texte absurde. De même, mais la faute était moins grave, l'opposition entre l'attitude de l'enseignant envers un petit enfant (*paruolum*) et un jeune homme (*iuueni*) n'a pas été vue, ce qui a poussé certains candidats à identifier *paruolum* comme un adverbe. Enfin, les innombrables fautes commises dans la simple analyse des formes verbales et nominales témoignent de lacunes sévères dans la maîtrise de la morphologie, pourtant supposée connue depuis la fin des études secondaires.

Il semble donc important d'insister sur la nécessité de bases grammaticales solides, trop souvent négligées semble-t-il, et qui seules permettent de comprendre les textes, aussi faciles soient-ils. Par ailleurs, il est apparu qu'un candidat au moins ignorait que l'usage du dictionnaire était autorisé pendant l'épreuve. Peut-être est-il donc utile de rappeler qu'on ne saurait exiger des candidats de maîtriser le latin comme une langue vivante, mais simplement de témoigner de leur connaissance élémentaire de la morphologie et de la syntaxe, ainsi que d'une relative familiarité avec la prose classique. Certaines copies, d'un niveau remarquable, prouvent que cet objectif n'est pas irréaliste, loin de là.